



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E29152

VALABLE JUSQU'AU 10/04/2026

ÉDITÉ LE

25/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2003

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 22/04/2015
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 450 730 700 00033

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8005754

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011203115204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011203115204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SETIM

Sigle : SETIM

470 ROUTE DU TILLEUL
ACTIPOLE DE LA FONDERIE
69270 CAILLOUX-SUR-FONTAINES

Téléphone : 04 78 72 00 57

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://setim.pro>

E-mail : s.generaux@setim.pro

Responsabilité légale :

DE LIBERO FRANCK GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 50

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/02/2026
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	25/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/06/2024
o Ventilation mécanique	11/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.